

## La division agraire des *ejidos* au Mexique

Fiche **QUESTIONS SUR...** n° 13.06.Q05

janvier 2024

**Mots clés :** Mexique, réforme agraire, *ejido*

Depuis l'institutionnalisation de la réforme agraire dans la constitution de 1917, on appelle *ejido* une collectivité nouvelle à laquelle on donne la personnalité juridique ainsi qu'un patrimoine foncier pris sur les anciens *baldios*<sup>1</sup> restitués aux communautés et les grands domaines. Les bénéficiaires (*ejidatarios*) constituent un noyau de peuplement (*núcleo de población*), ou noyau agraire (*núcleo agrario*), soit dans un village existant, soit dans une fondation. Le noyau de peuplement ne se confond donc pas obligatoirement avec le village. Au XX<sup>e</sup> siècle, la réforme agraire a institué 28 000 *ejidos* et a conduit à distribuer un peu plus de la moitié de la superficie du pays, soit 103,5 millions d'hectares.

### Un statut d'exception

#### Première réforme agraire

Les *ejidatarios* tiennent la terre selon des formes variées d'usufruit, soit individuel, soit collectif. Si dans certains *ejidos* l'exploitation peut être complètement collective, dans la plupart les bénéficiaires exploitent individuellement la parcelle qui leur a été attribuée. Tout le système de l'*ejido* est régulé par les instances dirigeantes du groupement, et la disposition clé est l'interdiction de vendre la parcelle : la dotation foncière de l'*ejido* – qui appartient en propre à l'institution – est inaliénable et imprescriptible.

L'*ejido* contribue à la construction étatique, parce que c'est une création pilotée par l'État pour réduire la part de la propriété privée et notamment des grands domaines, et parce que la terre et les eaux sont déclarées biens de la Nation. L'institution éjidale crée cependant une classe de paysans dotés en terre (les *ejidatarios*) ; ceux-ci disposent d'un statut et d'une reconnaissance politique officielle par rapport à d'autres classes moins favorisées qui n'apparaissent pas au registre de l'*ejido* et qui, de ce fait, ne peuvent pas figurer au sein des instances de gouvernement local : ce sont les *posesionarios* et les *avecindados*<sup>2</sup>.

#### Deuxième réforme agraire

À partir de la présidence de Lázaro Cárdenas (1934), la réforme agraire prend un tour radical, lorsque l'*ejido* devient une propriété sociale permanente, et non plus seulement une forme transitoire de propriété sociale conduisant en principe à la petite propriété privée des paysans bénéficiaires. L'institution connaît, en outre, une nette accélération. Les *peones*<sup>3</sup> peuvent désormais réclamer en groupe la dotation foncière qui sera prise sur la superficie de l'*hacienda*.

#### Troisième réforme agraire

Une troisième période d'accélération des redistributions prend place sous les présidences de G. Díaz Ordaz et de L. Echeverría (années 1964-1976) : on répartit alors 37,5 millions d'hectares à 425 000 bénéficiaires. Ce regain d'intensité est toutefois associé, non à une redistribution de grandes propriétés expropriées, mais à la colonisation de terres nationales dans les forêts tropicales du Sud-Est ou dans des zones nouvellement ouvertes à l'agriculture par des travaux de grande irrigation, dans le Nord du pays.

#### Quatrième réforme agraire

La réforme de 1992 a changé la situation foncière, en mettant fin à la distribution des terres par l'État, en

---

<sup>1</sup> C'est le nom des communaux.

<sup>2</sup> Les *posesionarios* sont les fils non héritiers des *ejidatarios* ; les *avecindados* sont les résidents bénéficiaires d'un lot, mais non admis dans la communauté des *ejidatarios*.

<sup>3</sup> Littéralement : pions !

redéfinissant les droits de propriété, et en autorisant les transactions marchandes des biens fonciers éjidiaux. Mais elle n'a pas touché au caractère particulier de la propriété sociale, ne l'inscrivant pas purement et simplement dans le régime de la propriété privée, et se contentant d'en ouvrir la possibilité dans le futur. Cette réforme est accompagnée d'un volet de certification, le PROCEDE (*Programa de certificación de derechos ejidales*).

### Des transformations radicales : exemple de la région des Tuxtlas

L'étude de la région des Tuxtlas (État de Veracruz) permet de constater l'ampleur de la transformation introduite par le système éjidal. La part des terres redistribuées selon ce mode est considérable et se traduit par :

- plusieurs vagues de constitution de territoires éjidiaux entre 1920 et les années 1950 ;
- un accroissement de la taille des *ejidos* au Sud de la zone étudiée, relevant à la fois, des changements dans les normes officielles de dotation (à partir de 1934) et d'un phénomène de colonisation de terres pastorales ou de forêts ;
- la fondation de nombreux villages, par création initiale ou par essaimage postérieur d'un groupe de paysans à partir d'une communauté éjidale déjà en place ;
- des nuances locales avec, par exemple, une certaine résistance de la propriété privée (dite petite propriété) autour des agglomérations existantes.

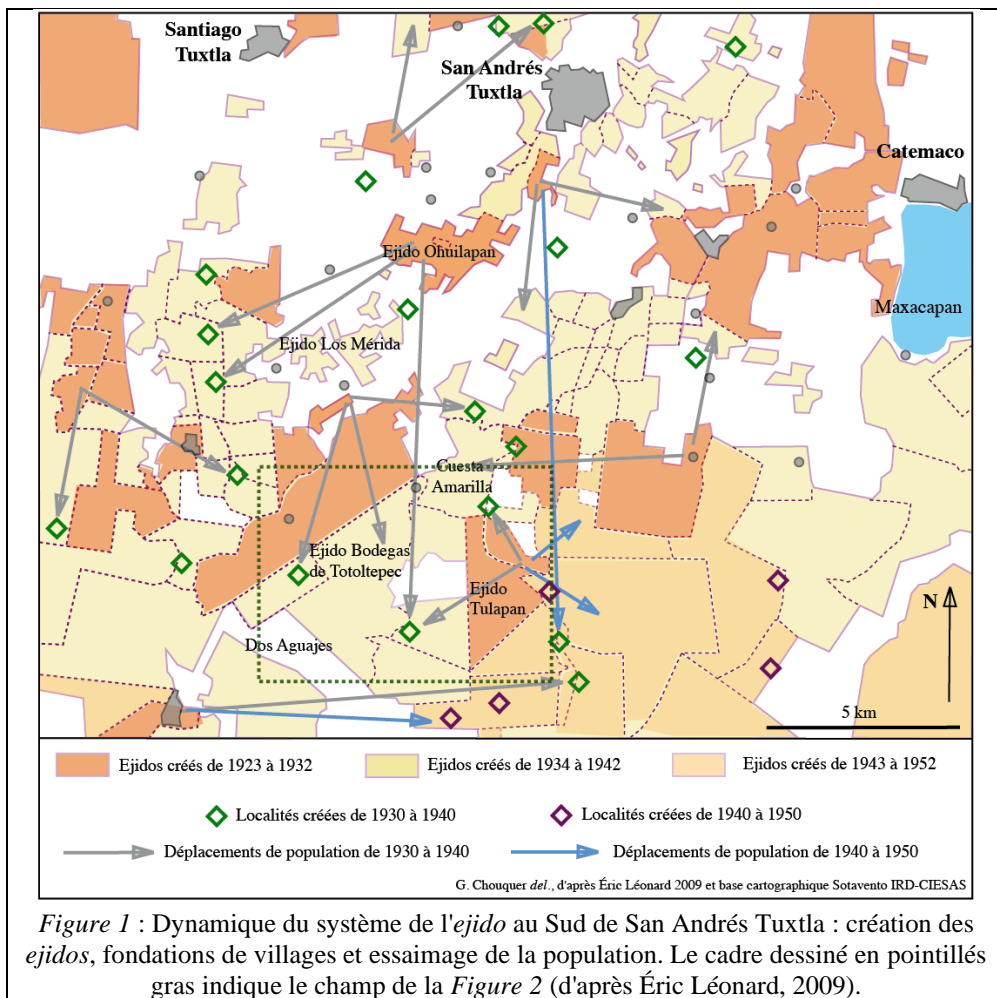


Figure 1 : Dynamique du système de l'*ejido* au Sud de San Andrés Tuxtla : création des *ejidos*, fondations de villages et essaimage de la population. Le cadre dessiné en pointillés gras indique le champ de la Figure 2 (d'après Éric Léonard, 2009).

L'étude du parcellaire d'un secteur de la zone des Tuxtlas apporte quelques informations sur l'histoire agraire et la nature des interventions. La distribution provoque une modification de la forme agraire (principalement dans les années 1920-1940), puisque la redistribution des terres à l'intérieur de l'*ejido* passe par la définition d'un lot (ou module) inscrit dans la trame agraire. Ensuite, la juxtaposition spatiotemporelle des interventions conduit à mettre en évidence l'existence d'un véritable front pionnier ou front de colonisation intérieure des terres. Dans le secteur choisi comme exemple (Figure 2 page 3), sur 13 trames relevées, 12 concernent des *ejidos*.

Les trames 1, 2 et 3 sont isoclines et divisées en unités intermédiaires sous forme de longues bandes, larges de 300 mètres environ dans la trame 1, et de 550 et 512 mètres dans la trame 3. Dans la trame 2, on ne saisit pas de mode préférentiel de groupement des carrés de base du damier, s'il y en a un.

Les différences, soit dans le mode de division, soit dans les mesures rencontrées, identifient donc nettement les trames agraires de chaque *ejido*.

- Trame 1 = la moyenne des unités subintermédiaires tourne autour de 7,5 hectares ;
- Trame 2 = la moyenne des unités intermédiaires carrées tourne autour de 5,75-6 hectares ;
- Trame 3 = la moyenne des unités subintermédiaires rectangulaires tourne autour de 8,6-8,7 hectares ;
- Dans la trame 8, les unités du damier ont une superficie moyenne de l'ordre de 4 hectares.
- Dans la trame 13, aux unités subintermédiaires en losange, la moyenne se situe à environ 3,3 ou 3,4 hectares.

Les trames agraires mise au jour par l'analyse des photographies de satellite reflètent des trajectoires différenciées. Ces trames résultent de la superposition des régimes fonciers qui se sont succédé, et des arbitrages qui ont été adoptés localement quant aux modalités de la transition entre ces régimes (exclusion totale des usagers non *ejidatarios* ou reconnaissance partielle ou totale des droits effectivement exercés par ces usagers au moment du PROCEDE).

La Figure 2 révèle ainsi les divergences de trajectoires entre les trames morphologiques 2 et 3, caractéristiques d'évolutions institutionnelles dans les *ejidos* de période cardéniste, et celles correspondant à la

zone de parcellaire irrégulier de la partie supérieure de la carte, ou à la trame 11. Dans ces *ejidos*, les structures politiques et démographiques ont bloqué toute évolution des régimes communaux de régulation par l'adoption des règles officielles, aussi la mise en œuvre du PROCEDE a conduit à l'enregistrement des droits de culture effectivement exercés. Entre ces deux extrêmes se trouve toute une gamme de situations assimilables à l'établissement de régimes hybrides entre régulations communales et régulations officielles, qui correspondent à des formes de redistribution plus ou moins large et inclusive des droits fonciers au cours des années 1980 et 1990 (trames 5, 6, 7, 8, 12 et 13).

La trame 1 est le produit d'une histoire tout à fait particulière, puisque l'*ejido* concerné – Soyata, localité située en dehors de la carte de la Figure 2 – a été le cadre d'un processus de sécession virtuelle au cours des années 1930, lorsqu'un groupe de jeunes du village chef-lieu a entrepris de s'établir à une extrémité du terroir alors non exploitée (la partie cartographiée), sous la protection de l'armée et avec la bénédiction de l'administration agraire, afin de fonder le village de La Redonda. Si cette sécession n'a finalement pas abouti au plan légal, l'*ejido* est, depuis lors, fonctionnellement divisé, la partie gérée par les ressortissants de la Redonda présentant l'ensemble des caractéristiques institutionnelles des *ejidos* de la période cardéniste.

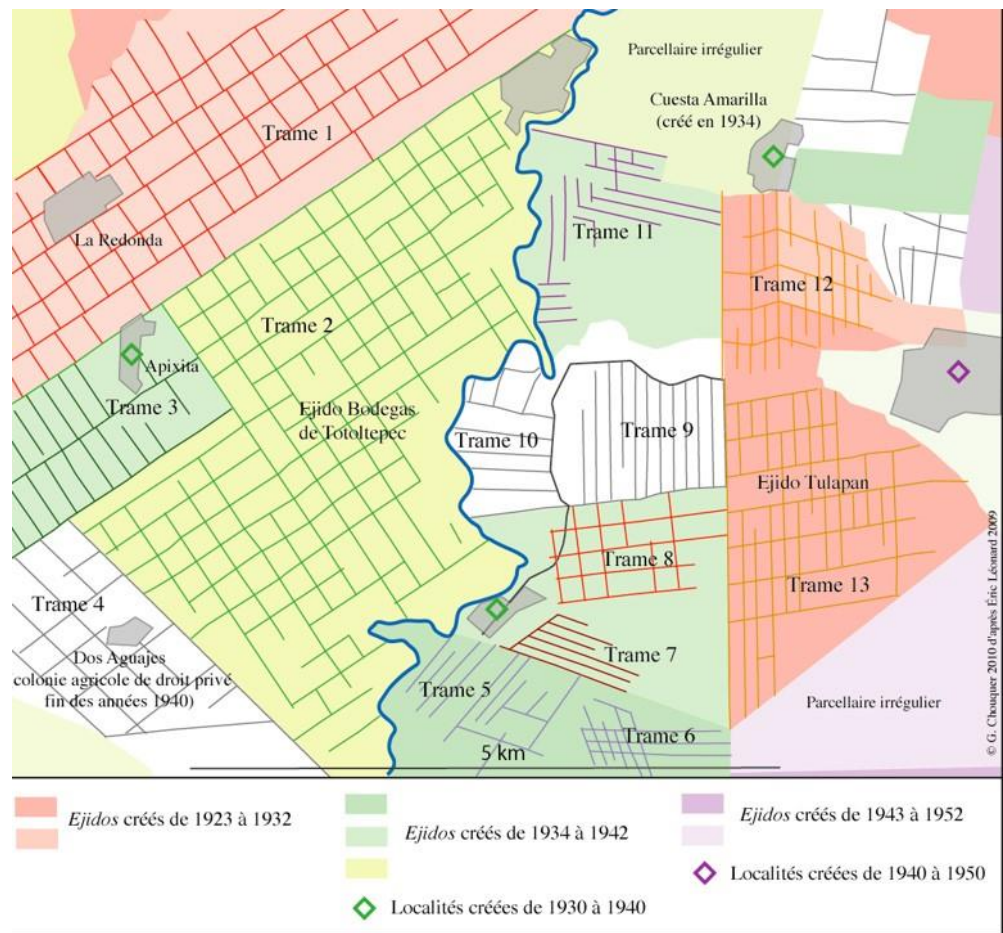


Figure 2 : Morphologie agraire d'un secteur des Tuxtlas. La zone reprend le cadre en pointillés gras sur la Figure 1. Les secteurs en blanc ne sont pas concernés par les *ejidos*.



## Le parcellaire antérieur

Plusieurs secteurs des trames étudiées présentent des indices du parcellaire antérieur, transformé lors de la division de l'espace remis à l'*ejido* et partagé entre les *ejidatarios* ; ces indices peuvent être de nature permanente ou fossile. L'exemple ci-dessous (*ejido* Bodegas de Totoltepec) appartient à la trame 2, au contact avec la trame 10.



Figure 3 : Lecture de l'ancien parcellaire antérieur à la division géométrique de l'*ejido* (capture du géoportail de Google Earth).

Gérard CHOUQUER, membre de l'Académie d'Agriculture de France

### Ce qu'il faut retenir :

L'étude des effets morphologiques de la réforme foncière du Mexique au XX<sup>e</sup> siècle contribue à mettre en évidence le fait que (dans certaines zones, au moins) la politique de redistribution des terres par création des *ejidos* a conduit à une accentuation de la colonisation agraire interne, avec division agraire géométrique et lotissement, souvent au détriment du parcellaire antérieur.

Mais une analyse fine permet aussi de saisir les nuances et le rythme de cette redistribution.

### Pour en savoir plus :

- Gérard CHOUQUER : *La morphologie agraire des ejidos à San Andrés Tuxtla (Mexique)*, 2010, 14 p., <https://manoma.hypotheses.org>
- Hubert COCHET : *La Réforme Agraire au Mexique : 77 années d'intervention en matière foncière*, Document publié sur le site d'AGTER, février 2009, 14 p., [http://www.agter.asso.fr/article337\\_fr.html](http://www.agter.asso.fr/article337_fr.html)
- Jean-Philippe COLIN, Pierre-Yves LE MEUR et Éric LÉONARD (éd) : *Les politiques d'enregistrement des droits fonciers. Du cadre légal aux pratiques locales*, ed. Karthala, Paris 2009, 540 p.
- Eric LÉONARD : *Soixante-dix ans de changement institutionnel et de recomposition des structures foncières dans les Tuxtlas*, 2010 ; <https://manoma.hypotheses.org>